

Marché public n° 2026B11 – Fourniture de services de téléphonie fixe, d'accès Internet et d'interconnexions de sites

Questions – Réponses

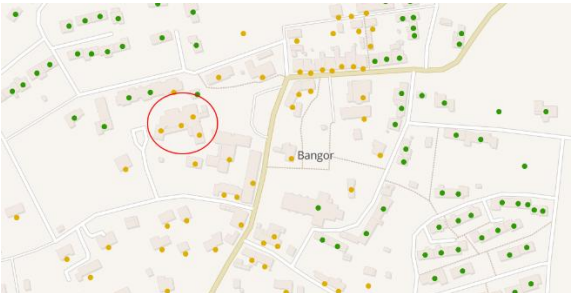
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Jeudi 29 octobre 2026 – 12 h 00

Conformément à l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les candidats devront déposer par voie électronique leur offre et correspondre avec l'acheteur via la plateforme de dématérialisation Mégalis, accessible en suivant le lien ci-dessous : <https://marches.megalys.bretagne.bzh/>

N° Q	DATE	QUESTIONS	REPONSES
01	21/09/2026	Dans le cadre de la consultation CCBI – Téléphonie, nous avons une précision à solliciter svp concernant l'interprétation du paragraphe 6.3.1 relatif aux interconnexions de sites Le paragraphe 6.3.1 du CCTP indique que le titulaire doit proposer un réseau d'interconnexion basé sur une technologie « VPN/IP sur MPLS ». Dans un contexte d'évolution des architectures WAN, le pouvoir adjudicateur accepterait-il une solution d'interconnexion reposant sur une technologie alternative de type SD-WAN managée, dès lors qu'elle garantit à minima : • une communication Any-to-Any entre l'ensemble des sites ; • l'étanchéité et la confidentialité des flux ; • une dissociation logique des flux Internet ; • la mise en œuvre de classes de services et de mécanismes de priorisation des flux ; • la supervision proactive des accès ;	Les dispositions du CCTP constituant des exigences contractuelles et les variantes n'étant pas autorisées, par conséquent, conformément au paragraphe 6.3.1 du CCTP, le candidat doit obligatoirement proposer un réseau d'interconnexion reposant sur une technologie VPN/IP sur MPLS.

		- la mise en place des mécanismes de sécurisation FTTH/4G-5G demandés au CCTP ; - un niveau de service au moins équivalent aux engagements attendus. Dans l'affirmative, cette solution serait-elle considérée comme conforme au cahier des charges et non assimilée à une variante au sens du règlement de consultation ?	
02	22/09/2026	Pouvez-vous nous communiquer la date et l'horaire prévus pour la visite obligatoire sur site en sem41 ?	La visite des sites aura lieu le 07/10 à partir de 8 h 30, avec un retour à Le Palais (bateau) prévu pour 17 h. Les candidats le souhaitant pourront être véhiculés depuis la sortie du bateau, sur demande préalable à l'adresse mail informatique@ccbi.fr
03	25/09/2026	"2026B11_BPU-DQE_a_remplir_par_candidat", pouvons-nous ajouter des lignes dans l'onglet "BPU" ?	Les modifications du BPU et DQE sont interdites. La transmission d'un catalogue tarifaire est cependant autorisée.
04	25/09/2026	Nous souhaitons effectuer la visite de site le 07/10/26 à partir de 10 h, pouvez-vous nous confirmer le lieu de rendez-vous ?	La visite des sites aura lieu le 07/10 à partir de 8 h 30. Le lieu de rendez-vous est au siège de la communauté de communes (56 rue Alexis Danan, Le Palais). Vous pouvez vous référer à la question n° 2 pour plus d'information.
05	25/09/2026	Ligne 32 du BPU : "Création d'un accès FTTH" => pouvez-vous préciser si c'est pour Internet ou en VPN MPLS ?	La ligne 32 correspond à la création d'un lien FTTH indépendamment du service associé.
06	25/09/2026	Antenne satellite : Pourriez-vous indiquer le modèle de l'antenne actuellement utilisée sur le site de La Brise ?	Starlink Flat High Performance.
07	25/09/2026	De quelle volumétrie mensuelle avez-vous besoin pour les sites à raccorder en satellite ?	Les volumétries souhaitées sont renseignées dans le BPU.
08	08/10/2026	Quelle est la liste ainsi que les ID et plan d'adressages des VLAN créés sur les switches et le firewall cœur de réseaux ?	Ce niveau d'information sera communiqué au titulaire lors de la phase d'initialisation. En revanche, nous pouvons d'ores et déjà

			indiquer que, en général, il y a 2 VLANs minimum par site (DATA et TOIP). Un VLAN supplémentaire est compté en cas de Wi-Fi public.
09	08/10/2026	Sur le plan en PJ, pour la maison de l'enfance de Bangor entouré, sur lequel des 4 points devons-nous créer le lien FTTH ? 	Nous n'avons pas, à l'heure actuelle, de visibilité sur lequel de ces 4 points doit être utilisé pour la création du lien FTTH. Cette information pourra être précisée avec le titulaire lors de la phase d'initialisation.
10	Question posée lors de la visite du 07/10/2026	Comment sont prises en compte les interventions sur site des techniciens ?	Les contraintes relatives aux déplacements des techniciens pendant l'exécution du marché sont définies au paragraphe 8.4.2 du CCTP.
11	Question posée lors de la visite du 07/10/2026	Le marché n'indique pas de solution de « spare » pour les routeurs. Est-ce prévu ?	Le BPU a été mis à jour afin d'intégrer la fourniture de routeurs de secours (<i>fichier à télécharger « 2026B11_BPU-DQE_a remplir par candidat - V2 »</i>).
12	Question posée lors de la visite du 07/10/2026	Information complémentaire concernant le site « MUSEE ET MAISON DU LITTORAL »	La Maison du littoral est équipée d'une webcam qui réalise l'enregistrement d'une séquence vidéo de 30 secondes toutes les 30 minutes (de 5 h 45 à 19 h 45) ainsi que la prise d'une photographie toutes les 10 minutes (24 heures sur 24) en résolution 1080p. Afin de répondre à ce besoin qui n'avait pas été pris en compte lors de la rédaction du Dossier de Consultation, le DQE a été mis à jour afin d'intégrer ce nouveau besoin (augmentation de l'accès VPN satellite de 50 Go à 500 Go). (<i>fichier à télécharger « 2026B11_BPU-DQE_a remplir par candidat - V2 »</i>).

13	Question posée lors de la visite du 07/10/2026	La gestion des routeurs MPLS fait-elle partie du périmètre du marché ?	Oui. La gestion et l'administration des routeurs MPLS doivent relever de la responsabilité du titulaire.
14	Question posée lors de la visite du 07/10/2026	Information complémentaire sur l'administration du pare-feu.	Conformément aux stipulations du paragraphe 6.3.3 du CCTP, la solution proposée doit permettre à la CCBI de disposer d'une autonomie sur les opérations courantes de configuration du pare-feu.
15	Question posée lors de la visite du 07/10/2026	Accès internet des sites « SALLE ARLETTY » et « RESTAURANT SCOLAIRE ».	Afin de mutualiser les accès internet de ces deux sites et ainsi supprimer les deux accès VDSL existants, le futur titulaire doit prendre en compte qu'il devra réaliser une desserte interne (supérieure à 30 mètres) afin de desservir la salle Arletty depuis le local technique qui est situé à proximité du restaurant scolaire. Pour répondre à cette contrainte, le candidat veillera à préciser dans son mémoire technique l'ensemble des demandes exprimées à l'article 7.2.6.2 du CCTP.
16	Question posée lors de la visite du 07/10/2026	Quelles restrictions apporter aux Wi-Fi publics ?	Sur les sites de La Brise, de l'aérodrome, de l'Algécos et d'Arletty, le Wi-Fi invité devra être isolé sur un VLAN dédié, tout en bénéficiant des fonctions de sécurité assurées par le pare-feu du cœur de réseau.
17	Question posée lors de la visite du 07/10/2026	La fourniture des baies et coffrets fait-elle partie du périmètre du marché « infogérance » ?	La fourniture éventuelle de baies ou de coffrets nécessaires à l'exécution des prestations sera assurée dans le cadre du marché d'infogérance (2026B10).
18	13/10/2026	Dans les dernières réponses vous demandez de faire passer les accès internet des wifi publics de l'aérodrome et Arletty par le cœur de réseau, mais dans le BPU/DQE vous demander un accès internet hors MPLS en	La réponse à la question 16 a pour objectif de préciser les attentes de segmentation des flux Wi-Fi Invité. Pour le moment, il n'a pas été envisagé de mutualiser les

		plus de l'accès relié au MPLS : pouvez-vous nous confirmer l'utilité de ce 2ème accès FTTH pour Arletty et aéroport ?	connexions Wi-Fi sur les accès MPLS de ces deux sites.
19	13/10/2026	La gestion des ucofia est prévue dans le marché infogérance, ils sont aujourd'hui sur des accès séparés et souvent non reliés aux switch huawei : est-ce que de la prestation de paramétrage de VLAN + modification ip + câblage éventuel à bien été prévue dans le lot infogérance sur la partie switch et ucofia ?	Les UCOPIA sont reliés aux switch HUAWEI mais sont connectés à un autre VLAN. La gestion des Wi-Fi publics UCOPIA (installation, paramétrage, modification IP, câblage, etc.) fait partie intégrante du périmètre du marché 2026B10 d'infogérance et ne concerne pas le présent marché.
20	13/10/2026	Dans le CCTP, vous demandez à disposer d'un accès nomade sécurisé, par contre dans le BPU il n'y a pas de ligne pour pouvoir chiffrer cette option : pouvez-vous faire la modification ?	Ce service doit être inclus dans le coût d'abonnement mensuel de la solution de sécurisation (ligne 164 du BPU).